

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
22 mai 2015

---

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 507

présenté par  
M. Sirugue

-----

**ARTICLE 15**

I. – À la première phrase de l’alinéa 12, après le mot :

« subordonnée »,

insérer les mots :

« , d’une part, ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« , d’autre part, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.